Lisez-moi V75



V.3.00.75 / 24 mai 2019

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.75 d'Impact emploi association.



- Informations importantes
- <u>Prélèvement A la Source</u>
- <u>DSN</u>
- Administratif salarié
- <u>Paramétrage</u>
- <u>Rappels</u>



INFORMATIONS IMPORTANTES

► IJ Prévoyance

Vous l'attendiez tous, le **nouvel onglet de saisie des IJ Prévoyance** est disponible !

Il se situe au niveau de la « Fiche du bulletin de salaire », rubrique
« Arrêt de travail » :

				Fiche	du bulle	tin de sa	<i>laire</i>	ST N
et 3885	5500834965	Raisor	sociale [XESORKEX DEF	RENIDQUE XX32000	INADE	Navig	pation Example Z
1 200	00000508078	Salarié	6	000090450054	XXy			Général
							2 0	Via le bulletin précédent
M	ois	Periode d'em	ploi	ðU	6	Rattachement	_ 6	Employeur/Salarié
							6	Modifier le bulletin en cours
							1	Enregistrer
								Enregistrer Supprimer
							×	Enregistrer Supprimer Aperçu bulletin détaillé
							× ×	Enregistrer Supprimer Aperqu bulletin détaillé Impression du bulletin
Arrêt de	ravail	Renrise du tra	vail	LI Sécurité Soc	iale LI Prévova	ance		Enregistrer Supprimer Aperçu bulletin détaillé Impression du bulletin Apartir du brut
Arrêt de	ravail	Reprise du tra	vail	IJ Sécunté Soc	iale U Prévoya	ance		Enregistrer Supprimer Aperqu bulletin détaillé Impression du bulletin Apartir du brut Apartir du brut Apartir du net
Arrêt de l	ravail Date Fin	Reprise du tra Contrat collectif obligatoire	vail Montant IJ Net	U Sécurité Soc t Répartition pp	iale IJ Prévoya Salaire maintenu	ance Montant IJ brut		Enregistrer Supprimer Aperçu bulletin détaillé Impression du bulletin A partir du brut A partir du brut A partir du net cour à l'écran principal
Arrêt de Date Début	Date Fin	Reprise du tra Contrat collectif obligatoire	vail Montant IJ Net	U Sécurité Soc	iale IJ Prévoya Salaire maintenu	Ance Montant IJ brut		Enregistrer Supprimer Aperqu bulletin détaillé Impression du bulletin Apartir du brut Apartir du brut Apartir du net four à l'écran principal es complémentaires
Arrêt de Date Début	Date Fin	Reprise du tra Contrat collectif obligatoire	vail Montant IJ Net	U Sécurité Soc	iale IJ Prévoya Salaire maintenu	Montant IJ brut		Enregistrer Supprimer Aperqu bulletin détaillé Impression du bulletin Apartir du brut Apartir du brut Apartir du net four à l'écran principal es complémentaires tion congés payés
Arrêt de Date Début	Date Fin	Reprise du tra Contrat collectif obligatoire	Vail Montant IJ Net	U Sécurité Soc	iale IJ Prévoya Salaire maintenu	Montant IJ brut	Ret Con Gest	Enregistrer Supprimer Aperqu bulletin détaillé Impression du bulletin Apartir du brut Apartir du brut Apartir du net sour à l'écran principal es complémentaires tion congés payés mées conventionnelles.Pénibilité

Retrouvez la fiche pratique relative à leurs modalités de saisie dans votre logiciel **ICI** !

▶ <u>DADS-U IRC 2018</u>

Certaines caisses de retraites réclament des DADS-U afin de régulariser des cas trop complexes non pris en compte dans les fichiers DSN.

Merci d'établir une DADS-U 2018 <u>uniquement sur demande de votre caisse de</u> <u>retraite</u>.

Pensez à vérifier votre fichier DADS-U via l'<u>outil de pré-contrôle DADSU-CTL</u> V01X13.



En cas de changement de SIRET, vous devez contacter l'assistance.

► <u>Formation professionnelle</u>

A compter du ler avril 2019 de les **OPCA deviennent OPCO**. Vous n'avez **rien à faire** pour le moment, nous reviendrons vers vous dans une prochaine mise à jour.





► Mise à disposition du service TOPAze

Le service TOPAze a été développé afin de prendre en compte la situation fiscale d'un nouveau salarié ne disposant pas d'un taux PAS valide sans attendre le passage d'une DSN et le retour du CRM Nominatif.

La fiche pratique sur l'utilisation de TOPAze est à votre disposition ICI !

Consultation des taux barème non personnalisés

Dans l'onglet « Paramétrage (Taux...) », vous avez désormais la possibilité de visualiser les taux barème non personnalisés utilisés dans le cadre du Prélèvement A la Source :

BAREME NON PERSONVALISES POUR LA METROPOLE	PER: MAR	BAREME NON SONNALISES POUR LA GUADELOUPE, TINIQUE ET REUNION	BAREME NON PERSONNALISES POUR I LA GUIXNE ET MAYOTTE DE CTAUXX,	coordonn	iées…J		
	^	N	/ISUALISATION DES	MONTANTS : BAREM	E NON PERSONNALISE	S POUR LA METROPO	LE
		🕝 Précé <u>d</u> ent	Texte à recherche	er	Ann	ée : <toutes> 🔍</toutes>	2
Level 1		Date début 🔦	<u>Date fin</u> 🔍	<u>Base mens.</u> <u>minimum</u>	<u>Base mens.</u> <u>maximum</u>	<u>Taux</u> proportionnel	^
TAUX DE BASE		01/01/2019	31/12/9999	1 457,00	1 551,00	1,50	
		01/01/2019	31/12/9999	1 551,00	1 656,00	2,50	
		01/01/2019	31/12/9999	1 656,00	1 769,00	3,50	
		01/01/2019	31/12/9999	1 769,00	1 864,00	4,50	
ORGANISMES		01/01/2019	31/12/9999	1 864,00	1 988,00	6,00	
COLLECTEURS		01/01/2019	31/12/9999	1 988,00	2 578,00	7,50	
		01/01/2019	31/12/9999	2 578,00	2 797,00	9,00	
		01/01/2019	31/12/9999	2 797,00	3 067,00	10,50	
		01/01/2019	31/12/9999	3 067,00	3 452,00	12,00	
LIBELLES DES		01/01/2019	31/12/9999	3 452,00	4 029,00	14,00	
EMPLOIS		01/01/2019	31/12/9999	4 029,00	4 830,00	16,00	
		01/01/2019	31/12/9999	4 830,00	6 043,00	18,00	
		01/01/2019	31/12/9999	6 043,00	7 780,00	20,00	
		01/01/2019	31/12/9999	7 780,00	10 562,00	24,00	
	Υ.	01/01/2019	31/12/9999	10 562,00	14 795,00	28,00	Υ.





DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

Nouveau : Fiche navette « Demande de régularisation DSN »



Cette fiche navette est **uniquement destinée aux** <u>nouvelles demandes</u> de régularisation. Les demandes déjà reçues ont bien été répertoriées et sont en attente de traitement.

Vous souhaitez apporter une modification à un bulletin de salaire mais votre DSN est déposée conforme Net Entreprises et vous n'êtes plus dans les délais pour établir une DSN « Annule et remplace » ? Vous devez donc établir une demande de régularisation.

(Retrouvez si besoin la fiche pratique <u>« Générer une DSN de type « Annule et</u> <u>Remplace »)</u>.

Pour préparer au mieux l'intervention de nos techniciens, merci d'utiliser la <u>« Fiche navette – Régularisation DSN »</u>.

Une fois **complétée et envoyée**, l'équipe technique Impact emploi vous recontactera afin d'établir la régularisation.

Merci de ne pas doubler votre demande avec un message sur l'adresse d'assistance habituelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Fractionnement DSN

Pour certains cas liés aux **particularité de gestion** d'une entreprise ou d'une association, la DSN prévoit la **possibilité de déposer des DSN fractionnées** pour un même établissement.

Afin d'en savoir plus sur ce dispositif, retrouvez la fiche pratique **ICI**.





ADMINISTRATIF SALARIE

► Fiche salarié : Les bonnes pratiques

Lors de l'enregistrement du contrat salarié, la « **Catégorie salarié** » <u>n'est</u> <u>pas à renseigner</u> (hormis pour les salariés permanents des employeurs d'artistes) :







CCN Sport

Au 1er avril 2019, le taux de la prévoyance décès cadre revient à son





Outils de contrôle DSN-Val

La dernière version de DSN-Val est la 2019.1.2.12

Pensez à mettre à jour votre outil de contrôle à l'aide du bouton orange de la barre d'outils :



► Comment joindre l'assistance ?

L'unique adresse est : <u>impact-emploi-association@urssaf.fr</u>.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes pouvant varier selon la charge de l'assistance, **merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Saisie des Indemnités Prévoyance



Fiche Pratique – Bulletin de salaire : Saisie des Indemnités Prévoyance



Rappel du contexte

Le Prélèvement A la Source (PAS) s'applique à l'ensemble des IJ (maladie, maternité…), qu'il s'agisse d'IJ de base ou d'IJ Prévoyance, appelées aussi IJ complémentaires, dès lors qu'elles sont imposables.

C'est à l'organisme qui verse les revenus de procéder au prélèvement du montant de l'impôt sur le revenu. Dans le cas des **IJ subrogées**, c'est à l'employeur réalisant la subrogation de réaliser le prélèvement.

La gestion des IJ Prévoyance et le PAS soulève un certain nombre d'interrogations. Toutefois, la gestion de l'imposition des IJ Prévoyance n'a pas été modifiée.

Important : La modification à titre rétroactif du montant des IJ Prévoyance ne donne pas lieu à régularisation en DSN, les calculs initiaux du montant d'impôt prélevé ayant été faits de façon correcte à partir des informations dont disposait alors le collecteur.

Cette requalification fera, si nécessaire, l'objet d'une **rectification lors** des échanges directs entre l'individu et la DGFiP en N+1.

<u>Tableau récapitulatif de l'imposition des IJ</u> <u>Prévoyance</u>

Principe de base à retenir :

- Les IJ Prévoyance versées dans le cadre d'un contrat obligatoire sont imposables à 100 % de leur montant, donc soumises au PAS et intégrées dans le RNF (*Revenu Net Fiscal*).
- Les IJ Prévoyance versées dans le cadre d'un contrat non obligatoire ne sont pas imposables et donc non soumises au PAS.

Type de contrat	Imposable	Non imposable	Taux d'imposition	Montant imposé
Contrat obligatoire	Х		100 %	Montant versé par l'organisme
Contrat non obligatoire		х	/	/

Saisie des arrêts dans le logiciel

A compter de la saisie des **bulletins de mai 2019**, Impact emploi s'est doté d'un **onglet** « *IJ Prévoyance* ».

Il se situe au niveau de la « Fiche du bulletin de salaire », rubrique
« Arrêt de travail » :

Impa r r		ploi - (Bulle	tin de salaire ہے : جے جے ' کرکی ہے	۱ بعر	Fiche	du bulle	tin de sal	aire	
äret	38356	5500339003	Raiso	n sociale	LESXMASIOE	RENIDQE XX3QR0	08XRDE	Navig	ation 📃 🚺
INI	27900	000005000078	Salari	é	FOOREARDOR	śxðy			Général
	_						0		Via le bulletin précédent
	Mo	bis	Periode d'en	nploi	ðu		Rattachement		Employeur/Salarié
									Modifier le bulletin en cours
									Enregistrer
								<u>×</u>	Supprimer
									Impression du bulletin
									A partir du brut
	Arret de t	ravail	Reprise du tra	avail	IJ Securte So	lale IJ Prevoy	ance	õ	A partir du net
Date	Début	Date Fin	Contrat collectif obligatoire	Montant IJ N	let Répartition PP	Salaire maintenu	Montant IJ brut	Reto	ur à l'écran principal
								Zone	s complémentaires
							-	Gesti	on congés payés
								Donn	ées conventionnelles, Pénibilté
			4					Hin de	e contrat
						Reconstituer les b	ruts des IJ 👔	Liste de	es bulletins générés
								Historiq	ue des messages Ecra

Informations complémentaires :

Si vous saisissez des IJ provenant d'un **contrat financé à 100 % par l'employeur**, vous devez **indiquer 100% dans la case « répartition PP »**, si par contre les IJ proviennent d'un **contrat financé à 100% par le salarié** vous devez **inscrire 0%** dans cette même case (*Vous pouvez trouver d'autres répartitions dans vos associations, par exemple 60% Part Patronale, alors vous indiquerez 60*%).

Sur un même mois, si vous avez des **IJ financées à 100% par l'employeur et également des IJ financées à 100% par le salarié**, vous pouvez **les indiquer sur 2 lignes distinctives**.

Cas d'un contrat collectif obligatoire financé à 100% par l'employeur

ler cas : L'employeur maintient le salaire pendant l'absence du salarié. Les IJ sont directement perçues par l'employeur.

Dans ce cas, les IJ sont financées à 100% par l'employeur, elles sont donc soumises à cotisations en intégralité. L'employeur a maintenu le salaire sur le mois de l'absence. Lorsqu'il perçoit les IJ de la caisse de prévoyance il n'a rien à déduire : En effet sur le mois où il a maintenu le salaire, il a déjà cotisé à 100% sur le montant des IJ qui est inclus dans le montant du maintien de salaire. **2ème cas :** L'employeur ne maintient pas le salaire sur le mois de l'absence du salarié.

Dans ce 2ème cas, le contrat sans option « salaire maintenu » est financé à 100% par l'employeur, il faut bien indiquer la répartition prévoyance à 100%. Les IJ sont financées à 100% par l'employeur, elles sont donc soumises à cotisations en intégralité.

L'employeur n'a pas maintenu le salaire sur le mois de l'absence. Lorsqu'il a connaissance des IJ nettes perçues par le salarié, **il doit les reconstituer** en brut pour les soumettre à cotisations et les retirer du net à payer.

► <u>Cas d'un contrat « Garantie ITT » financé à 100% par le salarié</u>

ler cas : L'employeur maintient le salaire pendant l'absence du salarié.

Dans ce 3ème cas, les **IJ sont financées à 100% par le salarié, elles ne sont donc pas soumises à cotisations,** il faut bien **indiquer la répartition prévoyance à 0%**.

L'employeur a maintenu le salaire sur le mois de l'absence. Ce même mois, il a donc cotisé à 100% sur le montant des IJ qui est inclus dans le montant du maintien de salaire. Lorsqu'il perçoit les IJ, il doit les déduire du brut soumis à cotisations, et ainsi récupérer les cotisations calculées sur le mois de l'absence.

Arrêt de t	ravail	Reprise du tra	avail IJ	Sécurité Soc	iale IJ Prévoya	nce		
Date Début	Date Fin	Contrat collectif obligatoire	Montant IJ Net	Répartition PP	Salaire maintenu	Montant IJ brut	Montant réintegré	Assiette PAS 👒
01/04/2019	10/04/2019		300,00	0,0%		387,69	300,00	300,00
		•				F.	III	•
		uts des IJ 🔰						

2ème cas : L'employeur ne maintient pas le salaire pendant l'absence du salarié.

Dans ce 4ème cas, les **IJ sont financées à 100% par le salarié**, elles ne sont donc **pas soumises à cotisations**.

Si l'employeur n'a pas maintenu le salaire, et que les IJ sont versées à l'employeur, l'employeur doit les reverser au salarié en les ajoutant au net à payer sans les soumettre à cotisations.

-> Dans ce cas, il faut saisir uniquement les IJ nettes dans le champ « Montant réintégré » :

	Arrêt de t	travail	Reprise du tra	avail	IJ	Sécurité Soc	iale IJ P	révoya	nce		
	Date Début	Date Fin	Contrat collectif obligatoire	Montant I	IJ Net	Répartition PP	Salaire main	tenu	Montant IJ brut	III Montant réintegré	Assiette PAS 👒
	01/04/2019	10/04/2019	V	3	300,00	0,0%			0.00	300,00	300,00
I			•	1					+		4
							Reconstituer	r les bn	ıts des IJ		

► Cas d'un financement maintien de salaire à 50% PO/PP

Cas : L'employeur n'a pas maintenu le salaire le mois concerné et reverse 1000€ d'IJ prévoyance au salarié.

1^{ère} saisie : déterminer le brut PP afin de le soumettre à cotisations.

-> Pensez à décocher l'option « Salaire maintenu » :

Septemb	re 2020	Periode d'empl	oi 01/09	/2020 a	au 30/09/	2020	3e t	rimestre 2020		
Quotité Salaire de base	19	51,67								
Arrêt de tra	avail	Reprise du tra	ivail	IJ	Sécurité Soc	iale	IJ Prévoya	nce		
Date Début	Date Fin	Contrat collectif obligatoire	Montant	IJ Net	Répartition PP	Salaire	maintenu	Montant IJ brut		
01/05/2020	31/05/2020		1	000,00	50,0%			641,05		
		<						>		
	Reconstituer les bruts des IJ									

 2^{eme} saisie : L'employeur n'a pas maintenu le salaire, il reverse le montant des IJ prévoyance au salarié.

-> Positionnez le montant des IJ nettes perçues par l'employeur dans la case « Montant réintégré » :

Arrêt de	e travail	Reprise of	du travail	IJ Sécurité S	òociale IJ Prév	royance
Date Début	Date Fin	ontant IJ Net	Répartition PP	Salaire maintenu	Montant IJ brut	Montant réintegré
01/05/2020	31/05/2020	1 000,00	50,0%		641,05	500.00
01/05/202	31/05/2020	0.00	0,0%		0,00	1 000.00
	1					
		<				>
					Reconstituer le	s bruts des IJ 🛛 🧯

Résultat sur le bulletin :

50% des IJ bruts reconstituées (PP) sont soumises à cotisation. Elles apparaissent en haut du bulletin (1).

Afin de ne pas modifier le net du salarié sur le mois concerné, **les IJ nettes** sont retirées en bas du bulletin (2).

Sur la ligne du bas « *Réintégration IJ prévoyance* » apparait le versement net de la globalité des IJ perçues par l'employeur (3) :

Désignation	NB d'heures	Bases	Taux	Montant	Bases	Taux	Montant
Salaire	151.67			1 947.00			
Prime d'anciennete Bonification de carrière				311.87	ብ		
Réintegration IJ prévoyance PP brutes				641.05	Ψ		
Salaire Brut				3 211.92	-		
Assurance Maladie		3 211.92	0.00	0.00	3 211.92	7.00	224.83
Contribution solidarité					3 211.92	0.30	9.64
Assurance Vieillesse Plafonnée		3 211.92	6.90	221.62	3 211.92	8.55	274.62
Assurance Vieillesse Totalité				10.05	3 211.92	1.90	61.03
Assurance Vieillesse Totalite		3 211.92	0.40	12.85	0.044.00	2.45	440.04
Allocations familiales					3 211.92	3.45	110.81
Accident du travail					3 211.92	3.50	112.42
FINAL Detroite complémentaire plaferacé		2 244 02	2 450	404.40	3 211.92	0.10	3.21
Contribution d'équilibre général T1		3 211.92	3.150	101.18	3 211.92	9.720	151.60
Contribution d'equilibre general 11		3 211.92	0.00	27.02	3 211.92	2 710	91.93
Mutuelle/Erais de santé		2 429 00	0.500	20.91	2 4 2 9 . 00	0.665	22.04
Chômaga Totalitá		3 211 02	0.003	22.00	3 211 02	4.05	130.08
Assodic ENGS		5211.52	0.00	0.00	3 211 92	0.15	4.82
Formation professionnelle					3 211 92	1 750	56.21
Contrib. Organisations syndicales					3 211.92	0.016	0.51
Détail base CSG/CRDS					0 211.02	0.010	0.01
Právovance maintien de selaire		87.04	2 00	2.52			
Prévoyance maintien de salaire		87.04	6.80	5.92			
Mutuelle/Frais de santé		22.80	2.90	0.66			
Mutuelle/Frais de santé		22.80	6.80	1.55			
CSG et CRDS		3 155 71	2.90	91.52			
CSG déductible fiscalement		3 155.71	6.80	214.59			
			0.00				
Total des retenues				731.74			1 291.05
NET IMPOSABLE				2 597.6	2)		
IJ prévoyance nettes				-500.00			
Réintegration IJ prévoyance				1 000.00			
NET A PATER AVANT IMPOSITION				2 980.18	3)		
Montant de l'impôt sur le revenu		2 597.68	2.00	51.95	~		
NET A PAYER APRES IMPOSITION				2 928.23			

Cas d'un financement garantie incapacité au delà du 91ème jour d'arrêt – <u>CCN Eclat</u> Depuis le 1 er janvier 2022, les IJ prévoyances versées pour les périodes d'arrêt postérieures au 31 décembre 2021 **sont pour parties soumises à charges sociales** (ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent).

En effet, le fait que l'employeur ait dorénavant à sa charge une partie du financement de la garantie incapacité entraîne une modification du régime social des indemnités prévoyance versées pour le salarié à compter du 91 ème jour d'arrêt.

Cette garantie incapacité était jusqu'au 31 décembre 2021 totalement financée par le salarié ce qui signifiait que les indemnités de prévoyance en cas d'arrêt maladie versées à compter du 91 ème jour d'arrêt étaient totalement exonérées de charges salariales et patronales.

A compter du ler janvier 2022, l'employeur prend en charge 0,02% sur les 0,34% prévus pour cette garantie incapacité. Cela signifie que 5.88% des 0.34% sont financés par l'employeur et donc 5.88% du montant des IJ prévoyance devra être soumis à charges sociales. Cela signifie en l'espèce que 5,88% des IJ prévoyance sont soumis à charges salariales et patronales. Ces IJ sont donc intégrées au salaire brut du salarié.

Exemple avec des IJ prév = 300€ nets soit 386.7€ brut

5.88% de 386.7 est soumis à charge puis que salaire non maintenu : 386.7*5.88%=22.73€ brut à soumettre et 5.88% de 300€ nets=17.64€ à déduire en bas de bp :

<u>**1**</u>^{ère} saisie : Montant IJ nettes

-> Pensez à décocher l'option « Salaire maintenu » :

Am	êt de t	ravail	Ĩ	Repri	se du tra	avail	IJ	Sécurité So	ciale	IJ Prévoyance		
Date Dé	ébut	Da	te Fin	Contrat o	ollectif oire	Montant	IJ Net	Répartition PP	Salaire	maintenu	Montant IJ brut	
01/02/2	2023	15/0	2/2023	\sim			300,00	5,88%			22,73	
Salaire	mainte	enu	Montar	nt IJ brut	Monta	nt réintegré	Ass	iette PAS	0			
[22,73		0,0	0	17,0	64			
									Reconst	ituer les bru	ts des IJ 🛛 🧯	

2nde saisie : Reversement de la part salariale perçue par l'employeur. Calcul : 300€-17.64=282.36€

Arrêt de ti	ravail	Rep	rise du tra	avail	IJ	Sécurité So	ciale IJ Prévoy	ance
Date Début	Date Fin	Contrat	collectif	Montant	IJ Net	Répartition	Salaire maintenu	Montant IJ brut
01/02/2023	2/2023 15/02/2023 Image: Control obligatoire 2/2023 15/02/2023 Image: Control obligatoire			300,00		5,88%	-	22,73
0170272023	01/02/2023 15/02/2023				202,30	0,00%		0,00
Date Début	Date Fin	artition PP	Salaire	maintenu	Monta	ant IJ brut	Montant réintegré	Assiette PAS 🔍
01/02/2023	15/02/2023	3 j,88%	[22,73	0,00	17,64
01/02/2023	3 15/02/202	3 0,00%				0,00	282,36	282,36
		<						>
						Reconstituer les	s bruts des IJ 🛛 🧯	

<u>Résultat sur le bulletin :</u>

Les IJ brutes soumises à cotisations apparaissent en haut du bulletin.

Le reversement de la part salariale perçue par l'employeur est réintégrée en bas de bulletin.

			Cotisatio	ns salariales		Cotisations	patronales
Désignation	NB d'heures	Bases	Taux	Montant	Bases	Taux	Montant
Salaire	151.67			1 972.50			
Prime d'ancienneté				27.40	_		
Réintegration IJ prévoyance PP brutes				22.73			
Retenues pour Maladie du 01-03-23 au	101.00			-1972.44			
31-03-23	-			50.40			
Salaire Brut		50.40	0.00	50.19	50.40	7.00	0.54
Assurance Maladie		50.19	0.00	0.00	50.19	7.00	3.51
Contribution solidarite		50.10	0.00	2.40	50.19	0.30	0.15
Assurance Vieillesse Platonnee		50.19	6.90	3.40	50.19	6.00	4.29
Assurance Vieillesse Totalité		50.10	0.40	0.20	50.19	1.90	0.95
Allegations familiales		50.19	0.40	0.20	50.10	2.45	1 72
Anocations familiales					50.19	3.40	1.13
ENAL					50.19	2.20	0.05
Retraite complémentaire plafonné		50.10	4.060	2.04	50.19	6 100	3.06
Contribution d'équilibre cénéral T1		50.18	38.0	0.43	50.13	1 20	0.65
Oblig +mensual (1.05)		50.18	0.570	0.45	50.19	1 620	0.03
Mutuelle/Frais de santé		34.46	50.000	17.23	34.46	50.000	17.23
Chômage Totalité		50 19	0.00	0.00	50.19	4 05	2.03
Assedic ENGS		00.10	0.00	0.00	50.19	0.15	0.08
Formation professionnelle					50.19	1.650	0.83
Formation prof. légale					50.19	0.550	0.28
Taxe spécifique Formation					50.19	1.00	0.50
professionnelle							
Contrib. Organisations syndicales					50.19	0.016	0.01
Détail base CSG/CRDS							
Oblig +mensual (1.05)		0.28	2.90	0.01			
Oblig.+mensual.(1.05)		0.28	6.80	0.02			
Mutuelle/Frais de santé		17.23	2.90	0.50			
Mutuelle/Frais de santé		17.23	6.80	1.17			
CSG et CRDS		49.31	2.90	1.43			
CSG déductible fiscalement		49.31	6.80	3.35			
Páduction gánárala das estisations							0.51
Total dae retenues				30.13			-5.01
NET IMPOSABLE				39.23			21.15
Réintegration IJ prévoyance				282.36			
NET A PAYER AVANT IMPOSITION				302.42	-		